

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2016 088**

**Séance du jeudi 08 septembre 2016**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 02/09/2016

**Présents : 17**

*L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,*

**Votants: 17**

**Pour : 16**

**Contre : 1**

**Secrétaire de  
séance: Jean-Pierre  
ALLIER**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

**Représentés:**

**Excusés:** François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Absents:**

---

**Objet: approbation des nouveaux statuts du SDEE - DE\_2016\_088**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère » a engagé une procédure modification de ses statuts, par délibération de son comité syndical du 28 juillet 2016.

Cette modification répond à la nécessité d'adapter l'objet et les modalités de fonctionnement du syndicat aux nombreuses évolutions du secteur de l'énergie, au nouveau paysage législatif résultant notamment de la réorganisation de l'intercommunalité à fiscalité propre et à celle de permettre au syndicat de poursuivre son objectif de mutualisation en faveur des collectivités lozériennes.

Elle précise les modalités d'intervention et de fonctionnement du syndicat dans chacun des domaines dans lesquels le syndicat a développé ses compétences et ses actions, et ce dans le cadre d'un fonctionnement à la carte.

Elle porte également sur un changement de la dénomination du syndicat qui devient « Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère » ;

Chacun des membres du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification statutaire.

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_088-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5212-16, L.5721-1 et L.5721-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 1950 autorisant la création du syndicat départemental des collectivités concédant d'électricité de la Lozère, modifié par les arrêtés des 23 mai 1955, 7 juin 1957, 12 novembre 1968, 2 avril 1969, 18 juillet 1969, 16 mars 1971, 26 mai 1971, 11 juillet 1974, 30 avril 1992, autorisant la modification de dénomination du syndicat en « syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère », 22 décembre 1997, 26 juin 2003, 15 décembre 2003 et 19 janvier 2010 ;

Vu la délibération du comité syndical du SDEE du 28 juillet 2016.

Considérant la nécessité pour le syndicat d'adapter ses interventions pour répondre aux nouveaux besoins de ses collectivités adhérentes en matière de transition énergétique ;

Considérant la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Considérant que les modifications statutaires apportées concernent principalement les domaines :

- Energies renouvelables,
- Réseaux de chaleur et de froid,
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- Eau et assainissement ;

Considérant la proposition de changement de nom en « Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère » ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la modification des statuts du SDEE avec une prise d'effet au 1er janvier 2017 selon le projet joint à la présente délibération,

**DONNE TOUS POUVOIRS** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches et signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

